

Annonces légales

Var-matin
Vendredi 21 juillet 2017

35

AVIS ADMINISTRATIFS

ARRETE N° 2017-34

Preservant l'enquête publique relative au déclassement d'une voie publique communale.

Le Maire de la GARDE FREINET (VAR)

- Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
- Vu la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur du Département du VAR ;
- Vu la délibération référence 63-2017 approuvée en CONSEIL MUNICIPAL du 13 JUNI 2017.

ARRETE
ARTICLE I : OBJET DE L'ENQUETE :
Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement d'une voie publique communale à reclasser dans le domaine privé communal. Il s'agit de la rue reliant la rue Saint Jean et la rue de l'Huba, situées à l'arrière de la Fêtes, en vue de l'extension de la Salle des Fêtes.

ARTICLE II : DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
L'enquête publique se déroulera du MERCREDI 16 AOUT 2017 au VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2017 inclus en MAIRIE DE LA GARDE FREINET. 1er étage de la MAIRIE - services administratifs - accès avec ascenseur possible - selon les permanences indiquées précisément à l'article V.

ARTICLE III : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :
Monsieur Hervé GAUTIER, Huissier de Justice Honoraire à FAYENCE, Vice-Président de l'ASL du Domaine de la Nartelle à SAINTE MAXIME - domicilié à SAINTE MAXIME 83120, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Mr le MAIRE d'après la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur du Département.

ARTICLE IV : OBSERVATIONS DU PUBLIC :
Les pièces du dossier ainsi qu'un Registre d'enquête publique à feuilletés non mobilisés coté et paraphé par le COMMISSAIRE ENQUETEUR seront déposés à la MAIRIE de LA GARDE FREINET du MERCREDI 16 AOUT 2017 au VENDREDI 1ER SEPTEMBRE 2017 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la MAIRIE. PLACE DE LA MAIRIE, à savoir du LUNDI au VENDREDI de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclassement de la voie communale et consigner éventuellement ses observations sur le Registre d'enquête ou les adresses par écrit au COMMISSAIRE ENQUETEUR à l'adresse suivante = MAIRIE DE LA GARDE FREINET, « à l'attention de MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR », Place de la MAIRIE - 83680 LA GARDE FREINET.

On peut courir à l'adresse suivante = mairie@lagardefreinet.fr
En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la MAIRIE, les courriers doivent parvenir au plus tard le VENDREDI 01er SEPTEMBRE 2017 avant 18 HEURES, heure de clôture de l'enquête publique, le cadre de la POSTE faisant foi.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site INTERNET de la Commune de la GARDE FREINET à l'adresse : www.ig83.fr

ARTICLE V : PERMANENCES :
Monsieur le COMMISSAIRE ENQUETEUR recevra le public en MAIRIE de la GARDE FREINET les jours suivants =

- 1) MERCREDI 16 AOUT 2017 - de 09 H 00 à 12 H 00 en MAIRIE
- 2) VENDREDI 18 AOUT 2017 - de 14 H 00 à 18 H 00 en MAIRIE
- 3) MERCREDI 23 AOUT 2017 - de 09 H 00 à 12 H 00 en MAIRIE
- 4) VENDREDI 1ER SEPTEMBRE 2017 - de 14 H à 18 H 00 en MAIRIE

ARTICLE VI : TRANSMISSION DE PIECES :
Toute personne pourra, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la MAIRIE DE LA GARDE FREINET dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de MONSIEUR LE MAIRE de la GARDE FREINET Place de la MAIRIE - 83680 LA GARDE FREINET.

ARTICLE VII : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
A l'expiration du délai d'enquête, le Registre sera clos et signé par le COMMISSAIRE ENQUETEUR qui disposera d'un délai de UN MOIS pour transmettre son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées à MONSIEUR LE MAIRE.

ARTICLE VIII : DIFFUSION DU RAPPORT :
Une copie du Rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à MONSIEUR LE PREFET DU DEPARTEMENT DU VAR par Mr le COMMISSAIRE ENQUETEUR.

ARTICLE IX : PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté est publié par voie d'affiches en MAIRIE, en tous lieux habituellement réservés à cet effet.

Le présent arrêté sera également publié sur le site INTERNET de la Commune de la Garde Freinet à l'adresse : www.ig83.com

Il sera justifié de cas formalisés par un Certificat de Publication du MAIRE.

ARTICLE X : SUITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclassement de voie communale du Domaine Public du Domaine Privé de la COMMUNE sera soumis au CONSEIL MUNICIPAL pour approbation.

ARTICLE XI : EXECUTION ET TRANSMISSION DE L'ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE :

Monsieur LE MAIRE et Monsieur LE COMMISSAIRE ENQUETEUR sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à la GARDE FREINET le 12 Juillet 2017

LE MAIRE,
Jean-Jacques COURCHET

ARRETE N° 2017-35

Preservant l'enquête publique relative à la modification de la voirie communale dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier rural.

Le Maire de la GARDE FREINET (VAR)

- Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
- Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.121-17 dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier rural
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
- Vu la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur du Département du VAR ;
- Vu la délibération référence 06-2015 approuvée en CONSEIL MUNICIPAL du 05 NOVEMBRE 2015.

ARRETE
ARTICLE I : OBJET DE L'ENQUETE :
Il sera procédé à une enquête publique portant sur la régularisation de la situation du chemin rural du PONTILLAU et la déplacement parallèlement de celui-ci conformément aux travaux réalisés par les propriétaires.

Il est précisé que le chemin rural du PONTILLAU aux lieux-dits LA SEIGNEOLE, LE PONTILLAU et LE PONTILLAU OUEST a été déplacé et traversé les propriétés de MAME ENGLEBERT et la société HIMMESBERG ANSTALT d'une part et les propriétés de la SCI LE PONTILLAU d'autre part.

ARTICLE II : DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
L'enquête publique se déroulera du MERCREDI 16 AOUT 2017 au VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2017 inclus en MAIRIE DE LA GARDE FREINET. 1er étage de la MAIRIE - services administratifs - accès avec ascenseur possible - selon les permanences indiquées précisément à l'article V.

ARTICLE III : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :
Monsieur Hervé GAUTIER, Huissier de Justice Honoraire à FAYENCE, Vice-Président de l'ASL du Domaine de la Nartelle à SAINTE MAXIME - domicilié à SAINTE MAXIME 83120, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Mr le MAIRE d'après la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur du Département.

ARTICLE IV : OBSERVATIONS DU PUBLIC :
Les pièces du dossier ainsi qu'un Registre d'enquête publique à feuilletés non mobilisés coté et paraphé par le COMMISSAIRE ENQUETEUR seront déposés à la MAIRIE de LA GARDE FREINET du MERCREDI 16 AOUT 2017 au VENDREDI 1ER SEPTEMBRE 2017 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la MAIRIE. PLACE DE LA MAIRIE, à savoir du LUNDI au VENDREDI de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclassement de la voie communale et consigner éventuellement ses observations sur le Registre d'enquête ou les adresses par écrit au COMMISSAIRE ENQUETEUR à l'adresse suivante = MAIRIE DE LA GARDE FREINET, « à l'attention de MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR », Place de la MAIRIE - 83680 LA GARDE FREINET.

On peut courir à l'adresse suivante = mairie@lagardefreinet.fr
En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la MAIRIE, les courriers doivent parvenir au plus tard le VENDREDI 23 AOUT 2017 avant 18 HEURES, heure de clôture de l'enquête publique, le cadre de la POSTE faisant foi.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site INTERNET de la Commune de la GARDE FREINET à l'adresse : www.ig83.fr

ARTICLE V : PERMANENCES :
Monsieur le COMMISSAIRE ENQUETEUR recevra le public en MAIRIE de la GARDE FREINET les jours suivants =

- 1) MERCREDI 16 AOUT 2017 - de 09 H 00 à 12 H 00 en MAIRIE
- 2) VENDREDI 18 AOUT 2017 - de 14 H 00 à 18 H 00 en MAIRIE
- 3) MERCREDI 23 AOUT 2017 - de 09 H 00 à 12 H 00 en MAIRIE
- 4) VENDREDI 1ER SEPTEMBRE 2017 - de 14 H à 18 H 00 en MAIRIE

ARTICLE VI : TRANSMISSION DE PIECES :
Toute personne pourra, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la MAIRIE DE LA GARDE FREINET dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de MONSIEUR LE MAIRE de la GARDE FREINET Place de la MAIRIE - 83680 LA GARDE FREINET.

ARTICLE VII : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
A l'expiration du délai d'enquête, le Registre sera clos et signé par le COMMISSAIRE ENQUETEUR qui disposera d'un délai de UN MOIS pour transmettre son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées à MONSIEUR LE MAIRE.

ARTICLE VIII : DIFFUSION DU RAPPORT :
Une copie du Rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à MONSIEUR LE PREFET DU DEPARTEMENT DU VAR par Mr le COMMISSAIRE ENQUETEUR.

ARTICLE IX : PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté est publié par voie d'affiches en MAIRIE, en tous lieux habituellement réservés à cet effet.

Le présent arrêté sera également publié sur le site INTERNET de la Commune de la Garde Freinet à l'adresse : www.ig83.com

Il sera justifié de cas formalisés par un Certificat de Publication du MAIRE.

ARTICLE X : SUITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE :
A l'issue de l'enquête publique, et sous réserve des conclusions du rapport de Mr le COMMISSAIRE ENQUETEUR, le déplacement du chemin rural fera l'objet de la cession par les propriétaires concernés de la nouvelle assiette du chemin rural, et ensuite l'attribution des délaissés de l'ancien chemin ainsi que des sentiers au profit des propriétaires précités.

Ce projet sera soumis au CONSEIL MUNICIPAL pour approbation.

ARTICLE XI : EXECUTION ET TRANSMISSION DE L'ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE :

Monsieur LE MAIRE et Monsieur LE COMMISSAIRE ENQUETEUR sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à la GARDE FREINET le 12 Juillet 2017

LE MAIRE,
Jean-Jacques COURCHET

VIE DES SOCIÉTÉS

ADAM

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Au capital social 10,000 euros

Siège social : 8, rue Charoline Colomani
20200 BASTIA

RCS de BASTIA 529.099.517 - APE 8690 E

Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues

AVIS DE PUBLICITE

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06 Juillet 2017, il résulte que :

Le siège social a été transféré à l'adresse Perosa Argentina - 83120 LE PLAN DE LA TOUR avec effet rétroactif au 26 juin 2017.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 529 099 517 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de FREGIUS.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : FREGIUS.

Pour avis,
La Gérance,

RADIATION DE ED ELEGANCE SAS

Par décision en assemblée générale en date du 15 juillet 2017, les associés de ED ELEGANCE SAS 515 15 PLACE DE LA LIBERTÉ 83340 LE LUC EN PROVENCE

Liquidateur : Madame CHAMPALLIY ELISABETH 15 place de la Liberté 83340 LE LUC EN PROVENCE

Pour avis unique

AVIS

Le conseil d'administration du MOULIN DE LA ROQUE, régulièrement convoqué, accepte la démission du Directeur Général M. Olivier MAQUART à la date du 31 JUILLET 2016.

Et nomme M. CHABOD Jean-François au poste de Directeur Général, en remplacement de M. MAQUART Olivier.

CONVOCATIONS AUX A.G.

Société civile et immobilière Oasis

Société civile et immobilière au capital de 278 902,12 euros.

Soumise aux articles 1932 à 1970-1 du Code civil (loi du 04/07/1978)

Siège social : 130, chemin Traversier du Plan 83400 HYERES

Toulon 1999 D 00672 - Siret 424 874 485 000 16

AVIS

Les sociétaires de la S.C.L. CAMPING EOAGS sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société, le vendredi 04 AOUT 2017 à 8 H 30.

Pour le conseil d'administration,

Les co-gérants :
Cécile PANSIOT, Françoise KIMMEL, Franz MERCIÉ.

DIVERS

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce concernant la société SCI GOAL, parue le 06 juillet 2017 dans VAR MATIN, il fallait lire :

l'adresse du siège social de liquidation est 450 Av. Maxix Dormoy 13530Trets

en lieu et place de l'adresse du siège social de liquidation est 15 Bd Gabriel Péri 83300 Draguignan.

Le reste est sans changement.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCE1327/20A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour le Var.